



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 47978

Texte de la question

M. Bernard Cazeneuve interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les moyens alloués à l'université de Caen et sur le système d'allocation dit Sympa, appliqué pour la première fois cette année. Sa mise en oeuvre soulève de nombreux problèmes, qui relèvent à la fois des indicateurs retenus pour évaluer l'allocation des moyens, et de la non-prise en compte des particularismes de cette université et de la Basse-Normandie. En effet, les indicateurs retenus ignorent les évolutions du périmètre d'activité des universités, qui génèrent pourtant inévitablement des surcoûts (réforme du statut des enseignants-chercheurs, mastérisation des préparations aux concours d'enseignement, déconcentration des mesures de gestion, nouvelles missions telle que l'insertion professionnelle...). Dans le même temps, les particularismes de l'université de Caen-Basse-Normandie ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de ses besoins. En tant qu'unique université de l'académie, elle a une responsabilité particulière envers les étudiants et leurs familles. Elle doit, par ailleurs, réduire le retard de qualification constaté dans l'académie et joue un rôle fondamental en matière d'aménagement du territoire (implantations à Alençon-Damigny, Cherbourg, Lisieux, Saint-Lô et Vire). Ces considérations expliquent les particularismes de l'établissement : une part importante d'étudiants en licence, une large part de son offre de formation tournée vers les filières professionnelles, une université multi-sites disposant de locaux vétustes... La non-prise en compte de ces critères, pourtant attachés à la mission de service public de ces établissements, pénalise aujourd'hui injustement cette université. L'approche exclusivement comptable du nouveau modèle proposé ne permet pas d'appréhender l'ensemble des missions de l'université ni son rôle structurant dans l'aménagement de certains territoires. En conséquence, il souhaite l'interroger sur les dispositions qui pourraient être prises pour tenir compte de ces éléments dans l'évaluation des besoins des universités et, plus particulièrement, de l'université de Caen-Basse-Normandie.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Cazeneuve](#)

Circonscription : Manche (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47978

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4138

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)